



Administration communale
FISCHBACH

Compte-rendu de la réunion
du conseil communal
du 23 mars 2016

Date de l'annonce publique de la séance: **15 mars 2016**

Date de la convocation des conseillers : **14 mars 2016**

Présents: M/Mme Brosius-Kolber, Karier, Majerus-Schmit,
Daems, Trausch

Absent: Mme Haas-Erpelding

Absent non-excuse:

- 1) Est approuvé le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 (à l'unanimité).
- 2) Sont fixés à l'unanimité le taux de l'impôt commercial pour l'année 2017 à 300% et les taux relatifs à l'impôt foncier pour l'année 2017 à
 1. impôt foncier

A : propriétés agricoles et forestières :	320 %
B1 : Constructions industrielles et commerciales :	450 %
B2 : Constructions à usages mixte :	450 %
B3 : Constructions à autres usages :	450 %
B4 : Maisons unifamiliales, maisons de rapport :	165 %
B5 : Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	500 %
B6 : Terrains à bâtir à des fins d'habitations	600 %
- 3) A l'unanimité décide d'abolir avec effet au 1^{er} mai 2016 la délibération n° 6 du conseil communal du 19 novembre 2001 portant fixation des taux de la taxe de chancellerie.
- 4)
 - a) Est voté un crédit supplémentaire au montant de 5.000 EUR dans l'intérêt de l'article budgétaire 3/611/608114/Z/99001 de l'exercice 2016 (Logements loués, chaleur).
 - b) Est voté un crédit supplémentaire au montant de 5.000 EUR dans l'intérêt de l'article budgétaire 3/910/615212/Z/99001 de l'exercice 2016 (colonies et excursions scolaires).
 - c) Est voté un crédit supplémentaire au montant de 25.000 EUR dans l'intérêt de l'article budgétaire 4/130/211000/Z/04001 de l'exercice extraordinaire de 2016 (renouvellement du PAG).
- 5)
 - a) Est approuvé l'acte de constitution de servitude du 4 février 2016 entre la commune de Fischbach et la société Immobilière Angelsberg SA, portant le numéro 85/16 et établi par le notaire Maître Marc Lecuit de résidence à Mersch (à l'unanimité). La servitude est destinée à l'utilisation provisoire des fonds en guise de piste de chantier et en vue d'y poser des conduites souterraines et à ciel ouvert pour l'évacuation des eaux superficielles du site de la nouvelle maison relais à Angelsberg.
 - b) Est approuvé l'acte de constitution de servitude du 5 février 2016 entre la commune de Fischbach et CREOS LUXEMBOURG S.A., portant le numéro 89/16 et établi par le notaire Maître Marc Lecuit de résidence à Mersch (à l'unanimité). La servitude sert à l'établissement à demeure des ouvrages électriques.
- 6) Est adopté à l'unanimité le projet d'aménagement particulier concernant des fonds situés à Fischbach au lieu-dit « Rue du Berger » et visant l'aménagement de neuf lots destinés à la construction de neuf maisons unifamiliales.
- 7) Est décidé de nommer aux trois postes à pourvoir auprès de la commission scolaire communale :
 1. Madame Jana Gorge
 2. Monsieur Claude Robinet
 3. Madame Pascale Elsen.
- 8) Est créée une prime de responsabilité mensuelle de 30 points indiciaires pour les multiples charges et responsabilités supplémentaires découlant de la gestion administrative du service de régie, de la surveillance électronique et informatique des infrastructures communales (école, structures d'accueil, réseau d'eau potable et autres bâtiments communaux) ainsi que de la fonction de travailleur désigné (à l'unanimité).
- 9) Est approuvé le recours au « Fonds de réserve budgétaire » pour le montant de 280.000,00 EUR en l'imputant sous l'article budgétaire 2/180/811100 des recettes ordinaires de l'exercice 2016 (à l'unanimité).

- 10) Est approuvé le recours au « Fonds de réserve pacte logement » pour le montant de 780.000,00 EUR en l'imputant sous l'article budgétaire 1/242/292300 des recettes extraordinaires de l'exercice 2016 (à l'unanimité).
- 11) Est pris connaissance de la création de l'association locale S.C.C.K. Supporter Club avec siège à 2, hannert de Gaarden à L-7475 Schoos.
- 12) L'allocation d'aide financière à l'asbl Kultur op der Héicht ne trouve pas de majorité. Conformément à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, la décision est reportée à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil communal.
- 13) Est alloué un subside de 25 EUR pour l'année 2015 à l'asbl « Les Amis du Château de Larochette » (à l'unanimité).
- 14) Est approuvée la décision du conseil communal de la Vallée de l'Ernz de se retirer du « Syndicat pour la création d'un Parc Naturel Mullerthal » avec effet au 31 décembre 2015 (à l'unanimité).

Vu et approuvé,
les décisions prises par le conseil communal
le 23 mars 2016
(points 1 à 14 de l'ordre du jour)
Le conseil communal,